

VRAI ou FAUX ??

IL Y A TROP DE FONCTIONNAIRES EN FRANCE ?

FAUX ! Cette idée est démentie par les données chiffrées publiées par plusieurs organismes (OCDE, Insee). Dans certains pays de l'OCDE, le ratio nombre de fonctionnaires/population active est supérieur au nôtre. C'est le cas au Canada, au Royaume-Uni ou encore en Suède, pourtant souvent citée en exemple pour la réduction du nombre de ses fonctionnaires. Avec 80 fonctionnaires pour 1 000 habitants, la France n'est pas le pays de l'Union européenne avec le plus de fonctionnaires par habitant. À titre de comparaison, il y en a 145,4 au Danemark, 129,4 en Finlande (70 aux États-Unis). En France, les fonctionnaires représentent environ 8 % de la population totale et 20 % de la population active. De plus, il est important de rappeler que la France a une démographie particulière en Europe : le pays est grand, la densité de population est peu élevée et il n'y a pas de désert de population. En conséquence, il est nécessaire de déployer des services publics sur tout le territoire et parfois pour un nombre réduit de personnes. Par ailleurs, au-delà des chiffres globaux, il faut aussi regarder les conséquences concrètes d'une diminution des effectifs. Dans la fonction publique d'État, le nombre de fonctionnaires a véritablement diminué. Seulement, par un effet domino, cette diminution a provoqué une augmentation dans les collectivités territoriales !

HMI ? Kézako ?

Les Heures mensuelles d'information.

L'avènement de la nouvelle Communauté d'agglomération du Pays Basque bouscule un peu les habitudes. En effet la CFDT a décidé d'aller depuis le mois d'octobre sur le terrain à la rencontre de nos collègues. C'est pourquoi des tournées syndicales ont été organisées durant l'automne. Aujourd'hui nous sommes réunis sous le même toit. de la CAPB.

Nous avons donc décidé de tenir des HMI (heures mensuelles d'informations) dans les 10 pôles territoriaux début Mars (vous trouverez ci-dessous les dates suivant pôles.

Rappel droit syndical: Les organisations syndicales représentatives sont autorisées à tenir une réunion mensuelle d'information d'une heure à laquelle peuvent participer les agents pendant leurs heures de service. Une même organisation syndicale peut regrouper ses heures mensuelles d'information par trimestre. Elles sont accordées sous réserve des nécessités du service. Les agents n'ont pas besoin de congé syndical pour y participer. Une déclaration orale auprès de son chef de service est demandée au moins 3 jours avant.

La tenue des heures mensuelles d'information auront dans vos pôles territoriaux.

Nous vous rencontrerons sur vos lieux de travail au mois de Mars. Ci-dessous nos dates.

- 1/Pôle territorial de Soule Xiberoa au siège du pôle à MAULEON > le mardi 07 mars de 11h à 12h
- 2/Pôle territorial d'Amikuze au siège du pôle à Saint-Palais > le mardi 07 mars de 14h à 15h
- 3/Pôle territorial des Pays d'Hasparren au siège du pôle à Hasparren > le jeudi 09 mars de 11h à 12h
- 4/Pôle territorial Errobi au siège du pôle à Itxassou > le jeudi 09 mars de 14h à 15h
- 5/Pôle territorial Iholdy-Oztibarre au siège du pôle à Iholdy > le mardi 14 mars de 11h à 12h
- 6/Pôle territorial Garazi Baigorri au siège du pôle à Saint-Jean-le-Vieux > le mardi 14 mars de 14h à 15h
- 7/Pôle territorial des Pays de Bidache au siège du pôle à Bidache > le jeudi 16 mars de 11h à 12h
- 8/Pôle territorial Nive Adour au siège du pôle à Mouguerre > le jeudi 16 mars de 14h à 15h
- 9/ Pôle territorial Sud Pays Basque au siège du pôle à Urrugne > le mardi 21 mars de 11h à 12h

Des questions à poser, envie d'échanger sur le dialogue social, avoir des infos, nous vous attendons à ces HMI. Vous souhaitez que nous venions dans votre service lors de nos prochaines HMI, contactez-nous !



La Lettre d'information de la CFDT de la CAPB.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

je décide de M Cfdt: N AVENIR

Urte berri On 2017!

VITAMINEZ LE DIALOGUE SOCIAL !



Sommaire :

Préambule > La CFDT s'investit !

Édito > La CAPB

En Bref...

Le chiffre.

Le PPCR, info.

Vrai ou Faux ?

Les HMI > le planning



LA CFDT s'investit dans la CAPB

Le mercredi 1er février l'assemblée générale de la nouvelle section CFDT de la CAPB a eu lieu à Uztaritze. Une nouvelle section syndicale pour gérer les relations paritaires, participer aux instances de dialogue social et défendre tous les agents de toutes les catégories travaillant à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

Les chantiers à venir dans les mois à venir sont nombreux.

Le contexte est porteur d'espoir en matière d'avancées pour les agents de la nouvelle entité. Cependant le travail à fournir est conséquent.

La section syndicale a pour vocation d'organiser collectivement les salariés de l'entreprise en vue d'améliorer leurs conditions de travail et d'emploi de nos collègues. La liberté syndicale est aussi le droit pour tout salarié d'adhérer au syndicat de son choix, dans le respect des principes défendus par ce syndicat.

À l'heure du « syndicalisme bashing », nous pouvons déplorer le peu d'engagement de nos concitoyens, ainsi qu'une syndicalisation trop faible. Toujours prompt pour dénoncer ou râler dans son coin, peu nombreuses sont les personnes qui s'engagent pour apporter du lien et de la solidarité dans nos collectivités.

Si la CFDT n'est pas favorable à réserver les droits obtenus par la négociation à ses seuls adhérents, elle a toujours affirmé sa vocation de syndicalisme d'adhérents: être plus nombreux permet de peser plus et mieux.

Au mois de juin nous allons devoir constituer des listes pour les élections professionnelles au Comité Technique et au CHSCT (Comité d'hygiène et Sécurité). Ces listes seront paritaires, représentatives des 10 pôles territoriaux ainsi que des 3 catégories.

A la CFDT, nous ne partons pas d'une feuille blanche. Élu(e)s depuis 2008, notre culture syndicale nous confère une certaine expérience des instances paritaires. Le futur schéma d'action sociale que nous allons négocier collectivement demandera également des nouvelles personnes en responsabilité.

Alors aujourd'hui et demain, prenez votre avenir en main, rejoignez nous !



dito:

Édito : La CAPB

Nous y sommes, l'Agglomération Pays Basque a vu le jour au 1er janvier. Comme nous nous y attendions, pas de radical bouleversement pour les 1154 agents de la CAPB lors de la reprise après la trêve des confiseurs. Le calme avant la tempête peut être ?... l'avenir nous le dira.

Le nouveau Président, Jean René Etchegaray, a légitimement pris ses fonctions au 24 janvier. S'en suivra les nominations d'usages de l'exécutif début février. Pour nous, organisations syndicales, le dialogue social à travers les ateliers du même nom en sera facilité, ayant pour le coup le même interlocuteur.

Les premiers travaux des ateliers de dialogue social ont démontré une volonté d'écoute de la part des élu(e)s du COPIL. Les intentions ne font pas décisions. **Nous jugerons sur pièce au vue des premières décisions si les représentations syndicales sont réellement parties prenantes dans le long processus de mise en œuvre l'entité CAPB** dans le domaines des RH.

Quoique qu'il en soit, les différents acteurs syndicaux siégeant lors des ces séances de travail, présentent un front commun pour porter au mieux les intérêts de nos collègues. **L'intersyndicale fonctionne.**

Malgré le vide juridique laissé par le législateur sur le devenir de nos mandats électifs durant la phase de préfiguration, un accord de principe avec les élus nous permet de **continuer notre veille syndicale**, seul changement de taille, **notre champ d'action s'inscrit dorénavant dans le triangle basque Bayonne-Mauléon- Hendaye.**

La forte implication de nos structures syndicales nous demande des efforts conséquents en temps mais aussi en argent. Les différentes actions que nous menons au quotidien pour appréhender **la nouvelle carte territoriale** se font avec les moyens mis à disposition par nos syndicats. Sur ce point aussi, l'avènement de la Communauté d'Agglomération va bousculer les habitudes. **Il faudra donner aux organisations syndicales les moyens de fonctionner. Une collectivité moderne est collectivité moderne socialement aussi ! Nous le répèterons à dessein.** Laurent ROUX Secrétaire de section CFDT

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE



En Bref à la CAPB....

Atelier de dialogue social

Les syndicats CFDT/CGT/FO/UNSA/LAB sont en attentes des prochaines dates des ateliers de dialogue social. A suivre....

Action sociale

Les syndicats travaillent collégialement à l'écriture d'un cahier des charges à propos de l'action sociale dans la CAPB.

Tournées CFDT et HMI (heure mensuelle d'information)

La section CFDT de la communauté d'agglomération du Pays Basque a bouclé une première tournée d'octobre à décembre sur les lieux de travail des 10 ex EPCI du Pays Basque. **Des visites sur les sites sont prévues en février avec des HMI en mars (heure d'information syndicale) ouvertes à toutes et tous, qu'on se le dise !**

Précarité

La fonction publique compte 17 % de contractuel dans ses rangs au niveau national. **La nouvelle CAPB culmine à 24 %.** Voilà un chantier de plus à mettre dans la corbeille du dialogue sociale assurément.

Horaires dans les déchetterie Pole territorial Côte Basque Adour

Un groupe de travail paritaire est en cours sur les horaires de travail des agents des déchetteries du pôle territorial Côte Basque Adour. Nous vous tiendrons au courant des avancées.

1154

Le chiffre

C'est le nombre d'agents intégrant au 1er janvier 2017 la Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

Ce chiffre comprend en brut l'ensemble des Communautés d'Agglo, communauté de communes et syndicats impactés par le nouvel EPCI.



Information : le PPCR

PPCR : Vers la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.

Avec l'accord PPCR, **les salaires de tous les agents publics vont être revalorisés**, de même que le déroulement de leurs carrières. De nouvelles règles de recrutement vont entrer en vigueur. Cette nouvelle politique RH dans le secteur public s'accompagne d'une simplification statutaire.

Le statut général des fonctionnaires entre dans une nouvelle ère avec le **Protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR)**. L'objectif : assurer la pérennité du statut général et préparer « l'action publique du XXIe siècle ».

Le **PPCR** pose les nouveaux principes de la **politique de rémunération et de carrière dans la fonction publique**. Objectif : mieux reconnaître les qualifications des fonctionnaires et leur garantir des carrières « plus valorisantes », selon le ministère de la Fonction publique. **Le PPCR** est mis en oeuvre de manière progressive, **entre 2016 et 2020**.

Jusqu'en 2020, les salaires et d'autres éléments de la rémunération des fonctionnaires des corps et cadres d'emplois des catégories A, B et C vont évoluer, avec la **refonte progressive des grilles indiciaires**.

Les règles de recrutement modifiées : Il s'agit de « diversifier et rendre plus transparents les recrutements dans la fonction publique ». Le recrutement par la voie du concours constitue l'un des principaux fondements de la fonction publique de car

Le principe de l'égal accès de tous aux emplois publics, le recrutement doit être **exempt de toute discrimination**.

La rénovation des épreuves des concours sera poursuivie pour les adapter au niveau des qualifications et des compétences attendues et mieux tenir compte des aptitudes et connaissances déjà attestées par la détention du diplôme requis au recrutement.

Exemple pour les agents de maîtrise : Première étape s'applique au **1er janvier 2017**. Elle consiste au transfert de primes en points d'indice : **13,92 € de primes sont déduits chaque mois et 4 points d'indice sont attribués.**

La différence entre la valeur des points d'indice ajoutés et le montant déduit sert à s'acquitter de l'augmentation de la cotisation retraite, consécutive à celle du traitement indiciaire. Mais dans tous les cas, elle est positive pour l'agent. Le montant déduit ne l'est qu'à la hauteur des primes perçues, hors supplément familial de traitement, indemnité de résidence, rémunération d'heures supplémentaires effectives, remboursement de frais et sujétions spécifiques.

C'est donc du **pouvoir d'achat supplémentaire** pour tous ceux (nombreux dans les petites collectivités) qui n'ont pas de régime indemnitaire. Pour tous les agents, c'est la perspective d'une **amélioration de la pension de retraite**, celle-ci étant calculée sur la rémunération indiciaire, hors primes.

La CFDT demandait depuis longtemps ce rééquilibrage de la rémunération (augmentation du traitement indiciaire, baisse des primes). **Même s'il est modeste, c'est un premier pas qu'il est important d'acter pour en franchir d'autres ultérieurement.**

Vous souhaitez rencontrer un(e) représentant(e) de la section CFDT de la CAPB ?

Vous souhaitez vous investir dans la section syndicale de la CFDT à la CAPB ?

Vous souhaitez vous syndiquer ? Nos contacts ci dessous :

CFDT CAPB—15 Avenue FOCH - 64100 Bayonne
Téléphone : 06 32 15 99 09 / cfdt.cabab@gmail.com

